



LES AVANTAGES DE LA FORMATION «POST-PERMIS»



LES AVANTAGES DE LA FORMATION POST-PERMIS

Cette formation qui ne peut être dispensée que par un établissement disposant du label qualité est réservée aux conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois. **Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les jeunes conducteurs volontaires. Cette formation « post permis » permet à ceux qui la suivent une réduction du délai probatoire** de 3 à 2 ans (1 an et demi pour ceux qui suivent la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite). Cette formation théorique de 7 heures se déroule en salle par groupe de 3 à 12 élèves maximum.

1) LES PERSONNES POUVANT DISPENSER CETTE FORMATION AUX JEUNES CONDUCTEURS

ATTENTION : Cette formation ne peut être dispensée que par des établissements de la conduite disposant du label qualité prévu par l'arrêté du 26 février 2018.

Par ailleurs, cette formation ne peut être également réalisée que par un enseignant de la conduite ayant suivi une formation spécifique de 3 jours.

Notre partenaire, les auto-écoles LARGER, sont labellisées depuis le 31 octobre 2018 et disposent d'enseignants spécialement qualifiés pour dispenser cette formation.

2) LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Cette formation post permis s'adresse aux conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois souhaitant renforcer les compétences acquises lors de la formation pratique et bénéficier de la réduction du délai probatoire de 3 à 2 ans (1 an et demi pour ceux qui suivent la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite).

3) LES CONDITIONS POUR SUIVRE LA FORMATION

Pour pouvoir suivre la formation le jeune conducteur doit :

- **Être volontaire**, la formation n'étant pas obligatoire
- **Être titulaire d'un premier permis de conduire** depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois (A1, A2, B1 ou B)
- **Ne doit pas avoir commis, pendant la période probatoire, d'infractions** ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

4) LE CONTENU DE LA FORMATION POST PERMIS

La formation, d'une durée de 7 heures, se déroule sur une seule et même journée et comprend :

Une formation théorique dispensée en matinée d'une durée de 4 heures destinée améliorer auprès des jeunes conducteurs leur compréhension et leur gestion des situations de conduite complexes

- Présentation de la formation
- Questionnaire d'entrée en formation, constitution des groupes, traitement du questionnaire d'autoévaluation
- Evaluation individuelle et discussion autour de la perception des risques
- Etude de situations complexes de conduite

Une formation théorique dispensée en après-midi d'une durée de 3 heures visant à rendre le déplacement des conducteurs novices plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables et par des stratégies de mobilité.

- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes : Travail à partir de situations types
- Choix de mobilité – Influences – modes alternatifs de déplacement – questions environnementales
- Bilan avec engagement

À l'issue de la formation post permis, une attestation de suivi de formation complémentaire est remise aux participants.

5) À QUEL MOMENT DE L'ANNÉE PUIS-JE DÉBUTER LA FORMATION POST-PERMIS POUR CONDUCTEURS NOVICES ?

La formation complémentaire jeune conducteur se déroule toute l'année. Il vous suffit de réserver en ligne ou vous rendre dans l'une de nos agences.

6) JE SOUHAITE M'INSCRIRE, OÙ DOIS-JE ME RENDRE ?

Dans l'une de 3 auto-écoles CARLY ou dans l'une des 15 auto-écoles de notre partenaire, vous trouverez forcément une auto-école proche de votre domicile, de votre école ou de votre lieu de travail.

En effet, nous sommes présents dans tout le 68 (Haut-Rhin) :

- **les auto-écoles CARLY** : Illzach, Brunstatt, Pfastatt.
- **les auto-écoles LARGER sur Mulhouse et environs** : Mulhouse Briand, Mulhouse Dornach, Mulhouse Centre/Gare; Kingersheim, Wittenheim, Rixheim et Sausheim.
- **les auto-écoles LARGER sur Colmar et environs** : Colmar, Ingersheim et Munster ; Guebwiller et Orbey.
- **les auto-écoles LARGER sur Saint-Louis et environs** : Saint-Louis, Hegenheim et Sierentz.

Pour plus de détails, rendez-vous sur notre page Agences.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire en ligne et de régler via notre boutique en ligne. Contactez-nous via le formulaire de contact pour plus de renseignements.

Où se déroule la formation ?

Notre formation se déroule sur les régions de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis, pour plus de détails cliquez ici.

7) QUELLES AUTO-ÉCOLES PEUVENT SE CHARGER DE FAIRE LA FORMATION POUR LES JEUNES CONDUCTEURS ?

Attention : Seules les écoles de conduite labellisées (label délivré par l'Etat ou reconnu équivalent) sont habilitées à dispenser la formation post-permis jeunes conducteurs. Par ailleurs, cette formation ne peut être dispensée que par des enseignants de la conduite ayant suivi une formation spécifique de 3 jours.

Avec nos 15 écoles de conduite, toutes labellisées et disposant d'enseignants spécialement qualifiés pour cette formation, n'hésitez pas à venir vous inscrire.